



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Economie et finances : administration centrale

Question écrite n° 42354

Texte de la question

M. Michel Fromet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conséquences, pour l'information et la protection des consommateurs, du changement de tutelle ministérielle de la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, proposée par le Gouvernement dans le cadre de la réforme de l'Etat. En effet, parmi les différentes mesures envisagées dans le cadre de la réforme de l'Etat, il est semblé-t-il prévu que la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, actuellement placée sous la tutelle du ministère de l'économie et des finances, soit dorénavant placée, comme elle l'était il y a quelques années, sous la tutelle du ministère de l'agriculture et de l'alimentation. Si une telle mesure était confirmée, elle reviendrait à faire assurer les missions de contrôle de la qualité et de la sécurité des produits alimentaires par le ministère qui par ailleurs assure la tutelle et la protection du secteur agroalimentaire. La récente affaire dite de la vache folle montre combien un tel contrôle deviendrait alors difficile. Il semble d'ailleurs que les organisations agricoles, soucieuses d'apporter aux consommateurs une information et un contrôle de qualité irréprochables quant à leurs produits, ne soient pas totalement favorables à cette mesure. En outre, l'image de sérieux et d'indépendance conquise depuis quelques années par la DGCCRF pourrait s'en trouver affectée. Par ailleurs la DGCCRF dans sa forme actuelle a su, en tant qu'interlocuteur unique pour tout ce qui touche à la consommation, développer une démarche de contrôle et d'information dont chacun reconnaît la qualité. Il souhaite savoir si le Gouvernement entend réellement remettre en cause la cohérence du dispositif administratif qui assure aujourd'hui l'information et la protection des consommateurs. Il lui demande quelles mesures sont envisagées pour améliorer et développer l'information et la protection des consommateurs.

Texte de la réponse

Le ministre a précisé aux directeurs départementaux de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, ainsi qu'à la presse, qu'aucun transfert de compétence entre son département ministériel et celui de l'agriculture, s'agissant notamment du contrôle des produits alimentaires n'a été décidé. En effet, la préservation de la sécurité des consommateurs et leur protection contre les tromperies portant sur la qualité des produits ou les conditions dans lesquelles ils sont vendus constituent un ensemble que l'on ne peut cloisonner par secteurs de production. Il n'y a pas de « contrôle alimentaire » que l'on puisse isoler du contrôle des autres biens et services, car dans notre économie les secteurs sont de plus en plus imbriqués. Ainsi, au stade de la production, la valeur d'un produit alimentaire livré au commerce comprend actuellement, en moyenne, un tiers de non-alimentaire : emballages, services de transports et cette proportion croît rapidement. Un contrôle efficace du produit doit donc porter sur toutes ses composantes, alimentaires et non alimentaires. De même, au stade de la distribution, chacun sait que les magasins où l'on achète les produits alimentaires vendent presque toujours d'autres produits. Là encore, un contrôle efficace consiste en un contrôle global de tous les produits ou services proposés au consommateur et sous tous les aspects : sécurité, qualité, publicité, annonces de prix... Cette démarche globale est celle des services du ministère de l'économie et des finances. C'est la mieux adaptée tant à la réalité économique qu'à la demande des consommateurs. Toutefois, cette position ne doit pas conduire à maintenir un statu quo empêchant tout progrès pour une meilleure coordination des services. Au contraire, les

services de la direction generale de la concurrence, de la consommation et de la repression des fraudes sont engages pleinement dans le processus de reforme de l'Etat et continueront a s'y impliquer. Ils modernisent leurs methodes de travail afin de remplir leur mission avec plus d'efficacite et developpent systematiquement leurs relations avec les autres administrations travaillant dans les domaines connexes, afin que leurs interventions soient bien articulees. Cette politique sera poursuivie.

Données clés

Auteur : [M. Fromet Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42354

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 août 1996, page 4480

Réponse publiée le : 23 septembre 1996, page 5063